

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Les Haltes Scolaires et Pré-Maternelles Arc-En-Ciel Inc.	Numéro de permis 764012	Date d'inspection Le 09 septembre 2019	
Nom de l'établissement Halte scolaire Carrefour de la jeunesse		Numéro de téléphone (506) 263-5035	
Adresse 54 avenue 21 lème Edmundston NB E3V 2B9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

La garderie rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, l'aire de jeu extériel ainsi que le matériel et équipement.
Le parc de l'école est utilisé. Lors de ma visite, les équipements de jeu commercial qui sont plus de 3 pieds (ex: balançoires, glissade, structures d'escalade, etc.) ont suffisamment de surface protectrice tel que demandé par le CSA.

original signé par

Pascale Dumont-Levesque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 09 septembre 2019

Date

original signé par

Louise Pelletier

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 09 septembre 2019

Date